



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 8 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes de Cliousclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 février 2021

Etaient présents : M. Philippe ARCHIMBAUD, M. Jean-Louis BOREL, Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO, Mme Ilona DUMAS, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, Mme Thérèse MARLHENS, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND, Mme Anne-Christine WO-YEN.

Procuration : 0

Absent : M. Philippe KREBS

Secrétaire de Séance : Mme Ilona DUMAS

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal et désignation du secrétaire de séance.
2. Aliénation d'un immeuble de gré à gré.
3. Annulation du loyer de janvier pour l'Alandier.
4. Annulation du loyer et charges de janvier pour l'atelier d'artiste Nord (SCIC La Poterie).
5. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 a été transmis à chacun des membres du Conseil avec la convocation.

Adopté à l'unanimité

2. Aliénation d'un immeuble de gré à gré

M. Guy Dalmasso s'est retiré dès le début de la présentation de cette délibération. Il ne participe ni au débat ni au vote.

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande que M. Guy Dalmasso et ses fils ont exprimés précédemment concernant leur souhait d'acquérir le site de l'Alandier.

Depuis plusieurs semaines une réflexion a été menée concernant la vente du bâtiment communal loué à la SARL L'ALANDIER et d'une partie des parcelles ZA 39 et ZA 40.

Ces réunions de travail ont eu lieu les 7 décembre 2020, le 14 janvier 2021 et le 18 janvier 2021.

Le service des Domaines a été contacté mais ces estimations ne sont plus faites pour les communes de moins de 2 000 habitants.

La commune a donc fait procéder à l'estimation par l'étude de Me Métral, notaire à Livron.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;

Considérant que cet immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

Considérant que le projet présenté par Messieurs Dalmasso aux conseillers municipaux consiste à se développer afin d'ouvrir tous les jours notamment et de continuer à proposer un lieu de vie au cœur du village ;

Considérant que M. Guy Dalmasso loue le bâtiment depuis 13 ans et qu'il contribue activement à la vie économique et sociale du village ;

Considérant que la commune avait contracté un prêt travaux pour la restauration du bâtiment et que ce prêt sera remboursé par anticipation par la Commune, Messieurs Dalmasso s'engagent à participer à hauteur de 50% de la somme restant due.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré dans les conditions prévues par le Code général des Collectivités Territoriales**
- **de charger M. Le Maire de faire réaliser les diagnostics obligatoires (coût 700€), de procéder à la division parcellaire par le bureau Géo Vallée (coût 1620€)**

Adopté à l'unanimité

3. Annulation du loyer de janvier pour l'Alandier (restaurant et caveau)

Le Maire rappelle que les bars et restaurants sont toujours fermés par décision gouvernementale.

Il est proposé d'annuler le loyer du mois de janvier 2021.

M. Guy DALMASSO, gérant de l'Alandier, s'est retiré et n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Adopté à l'unanimité

4. Annulation du loyer et charges de janvier pour l'Atelier d'artistes Nord (La Poterie)

Le Maire rappelle que le gouvernement a décidé la fermeture de tous les établissements recevant du public à partir du 30 octobre 2020 pour des raisons d'urgence sanitaire.

L'Atelier d'artistes Nord est impacté par cette décision gouvernementale et ne peut donc pas assurer ses activités.

Il est proposé d'annuler le loyer et la provision de charges du mois de janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

5. Questions diverses

✓ Connexion Internet et fibre optique :

M. Guy DALAMSSO prend la parole afin d'évoquer les problèmes de connexion Internet de la commune. Le faible débit internet et l'absence de couverture internet dans certains quartiers de la commune sont un véritable souci pour l'activité économique. En cette période de pandémie où le télétravail doit être favorisé, l'absence de la fibre optique sur le territoire est préjudiciable.

M. Le Maire explique que cette question doit être soumise au Sénat. En effet un sénateur de la Drôme a rencontré de nombreux maires du territoire favorables à cette démarche en faveur de la ruralité numérique. La CCVD s'est également emparée du sujet.

M. Le Maire propose de faire le point avec le Syndicat Ardèche Drôme Numérique.

✓ Containers enterrés des déchets et tri :

Des habitants se plaignent de la saturation des nouveaux containers. M. Le Maire explique que ces containers viennent d'être mis en place et que la CCVD a été saisi du problème. Il faut attendre que la poche intérieure prenne sa place. Il faudra environ 1 mois.

De nombreuses erreurs de tri ont été constatées. Il est donc proposé de faire un affichage pour faciliter le tri des usagers. Mme SIMIAND propose de préparer des panneaux support de l'action de tri menée par la CCVD. Mme Annie BOUIX propose de faire un rappel des bonnes pratiques dans le prochain Echo de Gier.

✓ Echo de Gier :

M. Jean-François CHARRY propose de faire des présentations de chaque entreprise, des gîtes et des associations dans les prochains Echo de Gier. Il propose de s'occuper des entreprises. Mme Annie BOUIX souhaite faire un listing des activités sur la commune.

✓ Vaccinations :

Mme Anne-Christine WO-YEN propose que l'information sur la vaccination COVID apparaisse sur le site de la commune. M Le Maire rappelle que toutes les informations ont été publiées sur Panneau Pocket et sur les panneaux d'affichage de la commune.

✓ Aire de jeux de la Combe Bacha :

M. Jean-François CHARRY a été interpellé par des cliousclatiens au sujet de l'aire de jeux de la Combe Bacha et sur le fait qu'il n'y ait pas plus de jeux pour les enfants.

Il convient d'attendre le vote du prochain budget et d'arbitrer à ce moment-là.

✓ Projet d'installation d'une micro-crèche :

M. Le Maire a reçu une jeune cliousclatienne souhaitant ouvrir une micro-crèche sur la commune. Une rencontre a été planifiée avec le service petite enfance de la CCVD qui détient la compétence.

Les membres du conseil municipal approuvent ce projet et estiment nécessaire d'élargir l'offre en matière de garde d'enfants sur la commune.

✓ Commissions communales :

M. Guy DALMASSO propose que les commissions communales présentent l'avancement de leurs travaux lors des prochains conseils municipaux. Ce point pourrait être fait trimestriellement.

M. Le Maire explique que la commission Poterie- Logements s'est réunie le 5 février. La tranche 3 de la réhabilitation de la Poterie ayant été stoppée, il convient tout de même de réfléchir et de s'occuper de la chaudière.

Une prochaine réunion est prévue le 19 février afin d'avancer sur ce sujet.

✓ Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour information M. Le Maire explique que la commune a reçu une demande d'intention d'aliéner pour les parcelles AB 112, 113 184 et 185. La commune ne préemptera pas.

✓ Salle Châtaignier :

M. Guy DALMASSO propose qu'une réflexion soit menée concernant la location de cette salle et de son utilisation future.

Fin du conseil : 20h25

